

État de présence

| ÉLUS | | Présence |
|-----------------|------------------|----------|
| Isabelle | Coco | ✓ |
| Alain | Deguet | ✓ |
| Cédric | Fairand | ⚠ |
| Thomas | Filoque | ✓ |
| Maëlan | Leclerc Kéroullé | ⚠ |
| François | Lemarié | ✓ |
| Patrice | Lemoine | ⚠ |
| Solène | Nedellec | ✓ |
| Thomas | Paillette | ✓ |
| Ghislaine | Potel | ✓ |
| Sabine | Vandewoestyne | ✓ |
| Monique | Zuba | ✓ |
| SALARIÉS | | |
| Sylvain | Rauch | ✓ |
| INVITÉ | | |

| | |
|---|----------|
| ⊗ | ABSENTS |
| 0 | |
| ⚠ | EXCUSÉS |
| 3 | |
| ✓ | PRÉSENTS |
| 9 | |

| TEMPS DE REUNION | |
|------------------|-------|
| DEBUT | FIN |
| 20h30 | 23h00 |

Ordre du jour

- 1- validation du compte-rendu de l'AG de la Ligue de Montagne et Escalade de Normandie du 14/01/2017
- 2-élection du bureau: poste de trésorier(e) et 4ème poste
- 3-étude des candidatures au poste d'assistant administratif et positionnement sur le recrutement
- 4-questions diverses

1- le compte-rendu de l'AG a été porté à la connaissance des membres du Comité Directeur en amont du CA, celui-ci est relu et validé par l'ensemble du Comité Directeur
Thomas FILOQUE précise que les compte-rendus des CoDir précédents non pas été finalisés.

2- ELECTION DU BUREAU (suite), Thomas FILOQUE, président, Thomas PAILLETTE, secrétaire général, ont été élus lors du CA du 24/01/2017
Cédric FAIRAND et Patrice LEMOINE ont donné procuration à Thomas FILOQUE pour les représenter sur les votes.

>Election au poste de Trésorier(e) : Sabine VANDEWOESTYNE se propose, pas d'autre candidat
vote à bulletins secrets, 11 votants, 11 exprimés, 11 voix "pour", Sabine VANDEWOESTYNE est élue au poste de trésorière
>Election du 4ème membre du bureau: Ghislaine POTEL se propose, pas d'autre candidat
vote à bulletins secrets, 11 votants, 11 exprimés, 11 voix "pour", Ghislaine POTEL est élue au poste de 4ème membre du bureau

3- POSITIONNEMENT DU COMITE DIRECTEUR SUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT ADMINISTRATIF
Sylvain RAUCH fait un rappel sur le contexte de recrutement et les démarches faites auprès de pôle emploi.
Il est rappelé au Comité la difficulté des démarches liées au temps relativement cours pour organiser un recrutement au regard de la date échéance du 6/02/2017, date à laquelle il est impératif de proposer un nom sur le poste afin de bénéficier des subventions propres à l'embauche d'un deuxième salarié (emploi tremplin).
Les 3 CV retenus ont été portés à la connaissance du Comité Directeur en amont, une relecture en est faite et une discussion est engagée.
La candidature de Virginie DEQUATREMARE montre des compétences mais sa lettre de motivation trop courte interroge sur ses motivations et son intérêt pour le poste. La candidature de Gilles GREMONT ne correspond pas au profil recherché.
Il est fait état de la candidature de Frédérique HATE sur ce recrutement qui interroge plusieurs membres du Comité puisqu'elle est démissionnaire du poste de trésorière de la ligue.
Il est décidé de mener un entretien de recrutement auprès de Frédérique HATE par le bureau dès vendredi 3/02/2017 portant sur 2 axes. Dans un premier temps une demande d'explication sur son positionnement en tant que démissionnaire du poste de trésorière et sa candidature en tant que salariée puis un temps d'entretien d'embauche formel.
Le Comité Directeur se positionne favorablement sur cette décision même si certains membres émettent des réserves.

Documents annexes

les 3 CV des candidatures au poste d'assistant administratif

Questions diverses

> Thomas FILOQUE demande que le Comité Directeur se positionne sur les amendes infligées à certains clubs pour non-présentation de juges lors du championnat régional de bloc des 28 et 29 janvier.

Deux demandes ont été présentées : Le CAF de Rouen a présenté des juges sur la compétition du samedi et des compétiteurs sur celle du dimanche (le club a été à l'amende pour le dimanche) ; l'ASRUC a procédé aux inscriptions en plusieurs fois, d'où plusieurs amendes.

Dans ces deux cas, il est demandé à Sylvain Rauch de s'assurer de la réalité des faits et vérifier qu'il n'y a pas d'autres cas.

Pour le CAF, il est décidé de rembourser.

Pour l'ASRUC, il est décidé de rembourser les amendes trop perçues.

Pour les éventuels autres cas, la commission compétition décidera selon le même principe.


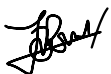


> Les représentants de La Ligue de Montagne et Escalade de Normandie à l'AG de la FFME seront Thomas FILOQUE et Cédric FAIRAND.

> Thomas FILOQUE informe les membres du Comité Directeur qu'ils sont en droit de faire rembourser leurs frais inhérents à leur implication au sein de la ligue: frais kilométriques, matériels de travail.....Il sera porté à la connaissance de chacun les modalités de déclaration.

PROCHAIN CoDir

17 mars 2017, 20h00, lieu à définir

Signatures

| Le président, Thomas Filoque | Tresorière, Sabine Vandewoestyne | Secrétaire général, Thomas Paillette | Membre du bureau, Ghislaine Potel |
|---|---|---|---|
|  |  |  |  |